

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11930**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de production transport logistique

Nouvel intitulé : Responsable de production transport logistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

AFTRAL - Apprendre et se former en transport logistique | Directeur AFT-IFTIM

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311n Etudes et projets d'organisation de transit de biens ou de personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de production transport logistique met en œuvre les moyens techniques, humains, financiers et commerciaux afin d'assurer le développement et les performances quantitatives et qualitatives de l'unité transport-logistique qu'il encadre.

Il est garant, auprès du client, des engagements commerciaux. Il participe à l'étude et à la conception des prestations dédiées incluant un engagement de durée. Il conçoit les processus d'acheminement des marchandises dans le respect des procédures de qualité interne et des réglementations.

Il coordonne la mise en œuvre des prestations de services.

Il est garant de la rentabilité et de la performance économique de l'entité ou du service qu'il gère.

Ses activités principales sont les suivantes :

A) Développer l'offre de service et garantir les engagements commerciaux. En fonction de la politique commerciale de l'entreprise et afin de respecter les engagements commerciaux :

- il apporte son savoir-faire aux réponses aux appels d'offre et à l'élaboration des contrats ;
- il élabore les processus de prestation de services dans le respect des réglementations en vigueur ;
- il optimise les moyens matériels et humains en appliquant les procédures de qualité interne.

B) Organiser l'activité et encadrer le personnel dans le respect de la législation sociale et des procédures de qualité interne. En fonction des objectifs économiques et sociaux fixés par la hiérarchie et dans le respect des réglementations :

- il met en place les organisations de travail dans un double souci, de productivité et, de qualité de service ;
- il recrute et gère les ressources humaines de l'unité.

C) Rechercher l'optimisation des performances économiques et financières de l'unité. En fonction des objectifs économiques et financiers de l'entreprise, il recherche la rentabilité de son centre de profit tout en préservant les engagements commerciaux.

Les capacités et compétences attestées renvoient aux connaissances et maîtrises des techniques permettant au titulaire de :

- Apprécier les éléments constitutifs d'une demande client sur la base d'un appel d'offre, d'un rapport commercial ou de l'expérience tirée des dossiers en cours.
- Concevoir et argumenter une offre de service en adéquation avec les besoins du client et compte tenu des ressources, du savoir-faire et des processus, mis en œuvre dans son entreprise.
- Organiser l'activité au sein de l'unité dans le respect de la législation sociale et des procédures de qualité interne.
- Encadrer le personnel au quotidien et dans une situation de changement.
- Etablir le budget prévisionnel de l'unité, suivre les réalisations et interpréter les écarts.
- Gérer l'activité économique et financière d'un centre de profit.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il exerce son activité au sein de plusieurs types d'entreprise : transports terrestres, commission de transport, transit aérien et/ou maritime, commission en douane, industrielle et/ou commerciale.

Type d'emplois accessibles : Responsable d'agence, Responsable de centre de profit, Responsable d'exploitation, Chef de service transit, Responsable études et méthodes, Chef de département

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4201 : Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Chaque compétence définie précédemment fait l'objet d'une évaluation fondée sur des mises en situations professionnelles et un contrôle continu composé d'évaluations intermédiaires complétées le cas échéant par des preuves d'une pratique professionnelle ; Des épreuves finales composées d'une mise en situation professionnelle par constitution de dossier (épreuve écrite de 6 heures) et d'un entretien technique d'une durée de 60 à 75 minutes.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	50% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable de production transport logistique avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2014.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable d'une unité d'exploitation, option transport et logistique'. L'homologation prend effet à compter de juin 2000.

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Assistant de direction du transport routier'.

Observations : Nouveaux intitulés : Responsable d'une unité d'exploitation, option transport de personnes, option transport et logistique (T 01.53 et 01.54), délivrés par le Groupe AFT-IFTIM.

Arrêté du 22 mai 1992 publié au Journal officiel du 4 juin 1992 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de fin d'études de préparation à la direction du transport routier'. Titre délivré par 'l'école de préparation à la direction du transport routier (AFT-EDTR)'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

121 titulaires de la certification en 2006

116 titulaires de la certification en 2007

142 titulaires de la certification en 2008

133 titulaires de la certification en 2009

Autres sources d'information :

<http://www.aft-iftim.com>

Lieu(x) de certification :

AFT-IFTIM 46, avenue de Villiers

75847 PARIS Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Responsable de production transport logistique

Certification suivante : Responsable de production transport logistique